

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION**

**Séance tenue le mardi 4 novembre 2003, à 19h,
au Centre communautaire Saint-Mathieu, 7110, 8e avenue, Montréal**

SONT PRÉSENTS-ES :

Le président et conseiller Paolo V. Tamburello, la conseillère Anie Samson, ainsi que les conseillers Frank Venneri et Sylvain Lachance

Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut.

EST ABSENTE :

La conseillère Mary Deros.

REMISE D'UN CHÈQUE DE SUBVENTION

Le président appelle un représentant de *Pacte de rue*, afin de lui remettre un chèque de subvention.

A) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté et le président déclare la séance ouverte à 19h.

B) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Sylvain Lachance

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président déclare cette proposition ADOPTÉE à l'unanimité.

C) PÉRIODE D'INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL - AFFAIRES NOUVELLES

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

La conseillère Anie Samson explique les démarches entreprises depuis le dépôt d'une pétition lors du conseil d'arrondissement du 7 octobre 2003 concernant l'aménagement de mesures sécuritaires sur la rue Crémazie entre Lajeunesse et Berri.

Dépôt d'une nouvelle pétition de 1 500 noms à ce sujet.

D) ANNONCES ET DÉPÔT DE DOCUMENTS :

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Le président dépose une résolution de l'arrondissement de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest sur les services de première ligne offerts par les services médicaux d'urgence.

E) PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

À **19h16**, le président appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions:

<u>Question de:</u>	<u>Objet:</u>
M. Paul Marchand	Projet de camping
M. Dominic Arbour	Entrées de garage 15 ^e Avenue; dépôt d'une pétition
Mme Hélène Normandin	Aire d'exercices canins
M. Michel Laezza	Entretien des arbres; dépôt d'une pétition
Mme Joanne Beaudin	Dépôt de documents pour l'amélioration de la qualité de vie du quartier
Mme Jacqueline Tremblay	Installation d'un débarcadère devant la garderie située au 4201, boul. Des Grandes-Prairies
M.Gérard Lafleur	Passerelle Éco-centre / Trottoir sur la 24 ^e Avenue
M. Léo Bricault	Projet de camping / Précisions item 30.001

À 19h50, il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Sylvain Lachance

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

M. Ron Fitzseman	Dépôt d'une pétition pour accroître la sécurité sur la 24 ^e Avenue
M. Mario Dion	Sécurité routière sur la 24 ^e Avenue Gazon sur le trottoir à l'angle des 43 ^e et 44 ^e avenues.
M. Jean Groleau	Lot vacant sur la 23 ^e Avenue; déchets de l'arrondissement de Saint-Léonard
M.Pierre-Paul Métivier	Stationnement sur la 24 ^e Avenue
M. Michel Forget	Vignettes de stationnement
M.Vincent-Pierre Frisza	Sécurité routière sur la 24 ^e Avenue
M. Rolland Robert	Sécurité routière sur la 24 ^e Avenue
M. Robert Lauzé	Buts de soccer au Parc Villeray

À 20h20, il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Frank Venneri

De prolonger la période de questions du public afin de permettre à tous les citoyens inscrits de s'exprimer.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

M. François Daviau	Sécurité routière sur la 24 ^e Avenue
Mme Josée Vallerand	Feux de circulation / Traverse pour piétons
Mme Lynda Genois	Sécurité routière sur la 24 ^e Avenue
M. Georges Piriou	Panneaux de signalisation / arbres

Fin de la période de questions à 20h34.

CA03 140268

Article 10.001 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2003

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est
proposé par le conseiller Sylvain Lachance
appuyé par la conseillère Anie Samson

D'adopter et signer le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2003.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1031720019
R.10.001

CA03 140269

Article 12.001 Accord de principe

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est
proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Sylvain Lachance

De donner un accord de principe visant l'installation d'une oeuvre d'art sur le mur latéral du bâtiment sis au 8635, boulevard Saint-Laurent. Zone 0041.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1031385028
R12.001

CA03 140270

Article 20.001 Aliénation à titre gratuit d'équipements informatiques à des organismes sans but lucratif

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Frank Venneri

A) D'aliéner, à titre gratuit, les équipements informatiques désuets (12 ordinateurs), à des organismes sans but lucratif de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le tout d'une valeur de 1 500 \$;

B) D'autoriser les mandataires des organismes à prendre possession desdits biens dans les plus brefs délais;

C) D'accepter la fourniture de services quant à la récupération, l'entreposage et à la disposition de biens par la Direction de l'approvisionnement du Service des ressources matérielles et informatiques, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1033357001
R20.001

CA03 140271

Article 20.002 Octroyer une contribution financière de 6 000 \$ à l'organisme Parc-Extension - Quartier en Santé dans le cadre du projet de soutien à la concertation locale

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

ATTENDU QUE des fonds ont été réservés dans le cadre du projet de soutien à la concertation locale du chantier sur le soutien à la vie de la communauté issu du Sommet de Montréal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19), le trésorier a déposé le certificat CTC1031256005 attestant l'existence de crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Sylvain Lachance

D'accorder une contribution financière de 6 000 \$ à l'organisme "Parc-Extension - Quartier en Santé" pour le projet de soutien à la concertation locale, selon le projet déposé et joint au dossier 1033357002;

D'autoriser à cet effet une dépense de 6 000 \$ et de l'affecter comme suit :

	Année financière 2003
Provenance : 001-3-662851-511201-4451	6 000 \$
Imputation : 001-3-662851-511201-9310	6 000 \$
Engagement : 0353357002	

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Certificat (s) no (s) : CTC1033357002
1033357002
R20.002

CA03 140272

Article 20.003 Octroi d'une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association de citoyens âgés Greco-Canadiens de Montréal "ASKLIPIOS"

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par le conseiller Sylvain Lachance
appuyé par le conseiller Frank Venneri

1.- d'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'Association de citoyens âgés Greco-Canadiens de Montréal "ASKLIPIOS", pour couvrir une partie des dépenses reliées à l'événement spécial qui s'est tenu le 5 octobre 2003 dans le but de souligner le jour international de l'aîné.

2.- d'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Provenance :

001-3-580300-131101-6710 1 000 \$

Imputation :

001-3-580300-131101-9310 1 000 \$

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Certificat (s) no (s) : CTA1031309002
1031309002
R20.003

CA03 140273

Article 20.004 Octroi d'une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association des Commerçants et Professionnels de la rue Bélanger

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par le conseiller Sylvain Lachance
appuyé par la conseillère Anie Samson

1.- d'accorder une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association des Commerçants et Professionnels de la rue Bélanger, afin d'apporter un support dans le cadre des activités prévues pour Noël 2003;

2.- d'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Provenance :

001-3-580300-131101-6710 2 000 \$

Imputation :

001-3-580300-131101-9310 2 000 \$

Engagement : 0351309004

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Certificat (s) no (s) : CTA1031309004
1031309004
R20.004

CA03 140274

Article 20.005 Octroi d'un contrat de 227 438,93 \$ à Les Industries Wajax Ltée pour la fourniture et l'installation d'une nacelle avec carrosserie

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par le conseiller Frank Venneri
appuyé par la conseillère Anie Samson

- 1.- d'autoriser une dépense de 227 438,93 \$ pour la fourniture et l'installation d'une nacelle avec carrosserie, de marque Terex Telelect, modèle TE-403, année 2003, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2.- d'accorder à Les Industries Wajax Ltée, la commande au montant approximatif de 227 438,93 \$, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres # 03-7857;
- 3.- de décréter que la période de financement ne doit pas excéder cinq (5) ans;
- 4.- de voter des crédits de 219 530,13 \$ et d'imputer cette dépense tel que ci-dessous;

Provenance: 014-3-6820744-004 02-272

Imputation :

Emprunt autorisé par le règlement : 02-272

Projet	Sous-projet	Crédits	Contrat
68026	0368026-001	219 530,13 \$	227 438,93 \$

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Certificat (s) no (s) : CTC1030761012
1030761012
R20.005

CA03 140275

Article 20.006 Octroi d'un contrat d'approximativement 3 407 614 \$, à Centre de Transbordement et Valorisation Nord Sud inc. pour l'élimination des déchets

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par le conseiller Frank Venneri
appuyé par la conseillère Anie Samson

- 1- d'autoriser une dépense approximative de 3 407 614 \$ taxes incluses pour l'élimination des ordures ménagères provenant des secteurs couverts par des équipes d'employés de la ville, soit environ 15 000 tonnes par année, pour une période de 5 ans comprise entre le 1er janvier 2004 et le 26 décembre 2008;
- 2- d'octroyer à Centre de Transbordement et Valorisation Nord Sud inc. le contrat d'élimination d'environ 15 000 tonnes de déchets provenant des collectes des ordures ménagères pour une période de 5 ans comprise entre le 1er janvier 2004 et le 26 décembre 2008 selon les prix de sa soumission en date du 15 septembre 2003 et tels qu'indiqués ci-dessous:

Quantité annuelle des déchets (tonnes par année)	Réception au lieu de livraison et transports des déchets au lieu d'élimination (\$/tonne)	Élimination des déchets (\$/tonne)	Côûts annuels excluant les taxes 2004 à 2008
15 000	5,00 \$	34,50 \$	592 500 \$

3- d'imputer cette dépense tel que ci-dessous:

Élimination des déchets poste budgétaire: 001-3-580502-432202-4412

Années	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008
Dépenses incluant les taxes	681 523 \$	681 523 \$	681 523 \$	681 523 \$	681 523 \$

Le président déclare cette résolution ADOPTÉE à l'unanimité.

Certificat (s) no (s) : CTA1033396003
1033396003
R20.006

CA03 140276

Article 20.007 Octroi d'un contrat de 9 808 573 \$ incluant les taxes, à RCM Environnement inc. pour la collecte et l'élimination des déchets

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par le conseiller Frank Venneri
appuyé par le conseiller Sylvain Lachance

1- d'autoriser une dépense de 9 808 573\$ taxes incluses pour la collecte et l'élimination des ordures ménagères provenant des secteurs non couverts par des équipes d'employés de la ville, soit environ 26 240 tonnes par année, pour une période de 5 ans comprise entre le 1er janvier 2004 et le 26 décembre 2008;

2- d'octroyer à RCM Environnement inc. le contrat global de collecte des déchets pour le territoire D04-200 identifié au cahier des charges pour une période de 5 ans comprise entre le 1er janvier 2004 et le 26 décembre 2008 selon les prix hebdomadaires de sa soumission en date du 10 octobre 2003 et tels qu'indiqués ci-dessous:

OPTION B : Contrat privé D04-200 incluant élimination (prix excluant les taxes)					
Contrat	Entrepreneurs	Collectes hebdomadaires			Élimination hebdo.
		ordures ménagères	feuilles mortes	résidus verts	ordures ménagères
D04-200	RCM Environnement inc.	12 703 \$	500 \$	500 \$	19 931 \$
Coût global de la soumission pour 5 ans : 8 527 340\$ + taxes					

3- d'imputer cette dépense tel que ci-dessous en considérant l'hypothèse de 3% par année

pour tenir compte du réajustement annuel selon l'indice des prix à la consommation à partir de 2005:

Collecte des déchets poste budgétaire 001-3-580502-432202-4411

Années	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008
Hypothèse d'ajustement IPC		(IPC= 3%)	(IPC= 3%)	(IPC= 3%)	(IPC= 3%)
Dépenses incluant les taxes	762 680 \$	785 561 \$	821 330 \$	845 970 \$	871 349 \$

Élimination des déchets poste budgétaire: 001-3-580502-432202-4412

Années	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008
Hypothèse d'ajustement IPC		(IPC= 3%)	(IPC= 3%)	(IPC= 3%)	(IPC= 3%)
Dépenses incluant les taxes	1 192 133 \$	1 227 897 \$	1 264 734 \$	1 302 676 \$	1 341 756 \$

Le président déclare cette résolution ADOPTÉE à l'unanimité.

Certificat (s) no (s) : CTA1033396004
1033396004
R20.007

CA03 140277

Article 30.001 Ratification d'une dépense relative à la participation d'élus à un colloque de la Communauté métropolitaine de Montréal

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par le conseiller Sylvain Lachance
appuyé par le conseiller Frank Venneri

1- De ratifier la participation de madame Anie Samson et messieurs Paolo Tamburello, Frank Venneri et Sylvain Lachance, au colloque des élus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM):

DATES: 9 et 10 octobre 2003

ENDROIT: Siège social de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) 999, rue Université, à Montréal

TRANSPORT: Automobile personnelle;

2- D'autoriser une dépense de 690,15 \$ (taxes incluses) à cet effet ;

3- D'imputer cette dépense au poste budgétaire tel que ci-dessous :

Engagement :	0391309003	172,54 \$	001-3-580300-131101-4321-35803
Engagement :	0391309103	172,54 \$	001-3-580300-131101-4321-35801
Engagement :	0391309203	172,54 \$	001-3-580300-131101-4321-35804
Engagement :	0391309303	172,54 \$	001-3-580300-131101-4321-35805

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

Certificat (s) no (s) : CTA1031309003
1031309003
R30.001

CA03 140278

Article 30.002 Rapport consolidé des décisions prises par l'arrondissement pour la période du 1er au 30 septembre 2003

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par le conseiller Sylvain Lachance
appuyé par la conseillère Anie Samson

De recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1er au 30 septembre 2003, de l'ensemble des décisions prises par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans l'exercice des pouvoirs délégués par son conseil d'arrondissement, en vertu du règlement RCA02-14005.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1031691024
R30.002

CA03 140279

Article 40.001 Avis de motion et dispense de lecture du Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de garderie

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement sur la construction et l'occupation, à des fins de garderie, d'un bâtiment sur les lots 2 215 326 et 2 215 327 sur la rue Jean-Rivard;

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

- page 8/8, Pierre Joly architecte - Les condos de la gare (phase I) « élévation sud », daté du 21 août 2003 et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 21 août 2003;
- page 1/8, Pierre Joly architecte - Les condos de la gare (phase I) « plan d'implantation », daté du 22 août 2003 et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 22 août 2003;
- page 6/8, Pierre Joly architecte - Les condos de la gare (phase I) « élévations », daté du 7 octobre 2003 et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 8 octobre 2003. Les balcons sur le côté latéral droit peuvent être en saillie jusqu'à la limite latérale du terrain ou jusqu'à un maximum de 0,60 mètres après cette limite.

2. D'abroger en conséquence, la résolution portant le numéro CA03 140230.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1031385029

R40.004

CA03 140283

Article 40.005

P.I.I.A. Approuver le projet de modification du Cirque du Soleil - Studio C

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Frank Venneri

1. D'approuver, conformément à l'article 665.5 du Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le projet de modification pour le bâtiment situé au 8400, 2e avenue (zone 0569) tel qu'illustré aux plans suivants estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 8 octobre 2003 :

- plan Studio C - Eric Gauthier, architecte - implantation projetée A002 - daté du 17 septembre 2002;
- plan Studio C - Eric Gauthier, architecte - R-D-C A100 - daté du 17 septembre 2002;
- plan Studio C - Eric Gauthier, architecte - PLAN A101 - daté du 17 septembre 2002;
- plan Studio C - Eric Gauthier, architecte - PLAN DE TOIT A102 - daté du 17 septembre 2002;
- plan Studio C - Eric Gauthier, architecte - COUPES GÉNÉRALES A351 - daté du 17 septembre 2002;
- plan Studio C - Eric Gauthier, architecte - COUPES GÉNÉRALES A352 - daté du 17 septembre 2002;

à la condition suivante :

- les équipements mécaniques nécessaires au présent projet doivent respecter les hauteurs maximales prescrites à la réglementation et ceux-ci doivent être localisés à un endroit autre que le toit du bâtiment.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1032799031

R40.005

CA03 140284

Article 40.006 P.I.I.A. Approuver le projet d'affichage et de modification extérieure du bâtiment situé au 8305, Avenue Papineau - Maxi et cie

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Sylvain Lachance

D'approuver, conformément à l'article 665.5 du Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, le projet de modification pour le bâtiment commercial situé au 8305, Avenue Papineau (zone 0568), tel qu'illustré aux plans suivants estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 22 octobre 2003 :

- plan ÉTUDE DE FAÇADE VUE 1/3 PROPOSITION 2.2 - STENDEL + REICH architectes et TURNER
FLEISHER architects inc. daté du 21 octobre 2003;
- plan ETUDE DE PYLONE VUE 2/3 PROPOSITION 2.2 - STENDEL + REICH architectes et TURNER
FLEISHER architects inc. daté du daté du 21 octobre 2003;
- plan ETUDE DE PYLONE VUE 3/3 PROPOSITION 2.2 - STENDEL + REICH architectes et TURNER
FLEISHER architects inc. daté du 21 octobre 2003;
- plan 20265 : détails enseigne Maxi, Daniel Arbour & Associés, daté du 21 octobre 2003;
- plan H20265 : PAPINEAU plan de contexte élargi, Daniel Arbour & Associés, daté du 21 octobre 2003;
- plan 20265 : abri à paniers proposé, Daniel Arbour & Associés, daté du 21 octobre 2003.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1032799034

R40.006

CA03 140285

Article 40.007 Adoption du second projet de règlement 01-283-7

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dispense de lecture du règlement (01-283-7) modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (01-283) afin d'agrandir la zone commerciale de la rue Saint-Roch (0147) en empiétant dans la zone résidentielle adjacente (0062), de manière à ce que le bâtiment situé au 750, rue Saint-Roch, se retrouve désormais dans la zone commerciale de la rue Saint-Roch (0147) a été donné le 3 décembre 2002, et le premier projet de règlement adopté lors de cette assemblée;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 12 décembre 2002, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du jeudi 5 décembre 2002;



AC01-283-4-5-7-8_12-12-02.r

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Frank Venneri

1. De recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 12 décembre 2002;

2. D'adopter le second projet de règlement (01-283-7) afin d'agrandir la zone commerciale de la rue Saint-Roch (0147) en empiétant dans la zone résidentielle adjacente (0062), de manière à ce que le bâtiment situé au 750, rue Saint-Roch, se retrouve désormais dans la zone commerciale de la rue Saint-Roch (0147).

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1021386003
R40.007

CA03 140286

Article 40.008 Adoption du second projet de règlement 01-283-24

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture et adoption du premier projet de règlement (01-283-24) modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par la création de la zone 0579, à même la zone 0269, et l'établissement de dispositions particulières afin de permettre l'installation d'un panneau publicitaire autoroutier sur le toit du bâtiment situé au 1890, boulevard Crémazie Est ont été donnés lors de l'assemblée du 2 septembre 2002;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 septembre 2003, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Progrès de Villeray en date du 14 septembre 2003;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à son assemblée du 7 octobre 2003;

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Frank Venneri

avec la dissidence du conseiller Sylvain Lachance

2. D'adopter le second projet de règlement (01-283-24) modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par la création de la zone 0579, à même la zone 0269, et l'établissement de dispositions particulières afin de permettre l'installation d'un panneau publicitaire autoroutier sur le toit du bâtiment situé au 1890, boulevard Crémazie Est.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à la majorité.

1031386015
R40.008

CA03 140287

Article 40.009 Adoption du second projet de règlement 01-283-25

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-25 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), afin d'établir des dispositions particulières à la zone 0570 pour autoriser, au niveau supérieur au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 8260, boulevard Saint-Michel, l'usage «meubles, accessoires et appareils domestiques» a été donné le 7 octobre 2003, et le premier projet de règlement adopté lors de cette assemblée;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 29 octobre 2003, dûment convoquée par avis parus dans les journaux locaux Progrès de Villeray et Journal St-Michel du 19 octobre 2003 et Nouvelles Parc-Extension News du 18 octobre 2003;



AC01-283-25-26-27_ 29-10-03.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Frank Venneri

1. De recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue 29 octobre 2003;

2. D'adopter le second projet de règlement 01-283-25 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), afin d'établir des dispositions particulières à la zone 0570 pour autoriser, au niveau supérieur au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 8260, boulevard Saint-Michel, l'usage «meubles, accessoires et appareils domestiques»

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1031386016

R40.009

CA03 140288

Article 40.010 Adoption du second projet de règlement 01-283-26

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-26 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) visant l'établissement de dispositions particulières à la zone 0072, pour permettre l'installation d'une piscine extérieure en cour avant d'un bâtiment situé au 8455, rue Saint-Dominique a été donné le 7 octobre 2003, et le premier projet de règlement adopté lors de cette assemblée;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 29 octobre 2003, dûment convoquée par avis parus dans les journaux locaux Progrès de Villeray et Journal St-Michel du 19 octobre 2003 et Nouvelles Parc-Extension News du 18 octobre 2003;



AC01-283-25-26-27_29-10-03.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Frank Venneri

1. De recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue 29 octobre 2003;

2. D'adopter le second projet de règlement 01-283-26 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) visant l'établissement de dispositions particulières à la zone 0072, pour permettre l'installation d'une piscine extérieure en cour avant d'un bâtiment situé au 8455, rue Saint-Dominique.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1031386017

R40.010

CA03 140289

Article 40.011 Adoption du règlement 01-283-27

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du projet de règlement 01-283-27 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension», visant à corriger une numérotation d'articles et la nomenclature employée à l'article 516 a été donné à l'assemblée du 7 octobre 2003;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 29 octobre 2003, dûment convoquée par avis parus dans les journaux locaux Progrès de Villeray et Journal St-Michel du 19 octobre 2003 et Nouvelles Parc-Extension News du 18 octobre 2003;



AC01-283-25-26-27_29-10-03.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson
appuyé par le conseiller Sylvain Lachance

1. De recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 29 octobre 2003;

2. D'adopter le règlement 01-283-27 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension», visant à corriger une numérotation d'articles et la nomenclature employée à l'article 516.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1032799035

R40.011

CA03 140290

Article 40.012 Installation d'une zone de stationnement Cartier/Tillemont

Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par le conseiller Frank Venneri
appuyé par le conseiller Sylvain Lachance

D'installer, sur le côté est de la rue Cartier entre les rues Tillemont et Villeray, une réglementation de stationnement interdit entre 7h et 17h, du lundi au vendredi, "livraison seulement", sur une distance de 10 mètres (incluant l'entrée charretière mesurant 6 mètres) face au 7813;

De récupérer, sur le côté nord de la rue Tillemont entre les rues Cartier et Chabot, une réglementation de stationnement interdit entre 8h et 16h, du lundi au vendredi, "livraison seulement", sur une distance de 10 mètres face au 1897.

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

GD020214601

1032932050

R40.012

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Levée de l'assemblée ».

À **21h04**, tous les articles de l'ordre du jour ayant été traités

Du consentement unanime des membres du conseil,

Il est

résolu de lever l'assemblée.

Le président déclare la séance levée.

JE DONNE MON ASSENTIMENT AU CONTENU DE CE PROCÈS-VERBAL.

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE